



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 février 2014

Etaient présents : Alain LAURENDON – Alain BERTHEAS – Jeanne GRANJON – Jean-Paul CHABANNY – Nathalie LE GALL - François MATHEVET - Brigitte MOUILLESEAUX – Olivier JOLY – ~~Danielle ROCHE~~ – ~~Jean-Baptiste CHOSSY~~ - Paul JOANNEZ – Jean-Pierre GUYONY - Pierre GRANGE – Jean-Pierre GUICHARD - Colette GASSMANN – René BENEVENT – ~~Isabelle PINON~~ – Alexandra DUFOUR - Jean CELLIER – Jean-Louis GIRAUD – Jocelyne SIENNAT – Ghislaine POYET – ~~René FRANÇON~~ – Béatrice DAUPHIN – ~~Catherine DE VILLOUTREYS~~ – Delphine MANSAT - Philippe BOYER – Marie-José FAURE - Norbert VERRIER – Delphine DURIAUX – ~~Nicole TOUBIN~~ – ~~Catherine CRONEL~~ – Pascale PELOUX

Absents excusés : Danielle ROCHE - Jean-Baptiste CHOSSY - Pierre GRANGE - Isabelle PINON - René FRANÇON - Catherine DE VILLOUTREYS - Nicole TOUBIN - Catherine CRONEL

Pouvoir de : Danielle ROCHE à Jeanne GRANJON
Pierre GRANGE à Jean-Paul CHABANNY
Isabelle PINON à François MATHEVET
René FRANÇON à Alain LAURENDON
Catherine DE VILLOUTREYS à Ghislaine POYET
Nicole TOUBIN à Marie-José FAURE
Catherine CRONEL à Delphine DURIAUX

Lesquels font la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance débute à 19 h 15.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité, Madame Jeanne GRANJON est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 JANVIER 2014

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance précédente.

Ce dernier n'appelle aucune remarque.

DECISIONS DU MAIRE

2014-10 – Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attribution du conseil municipal

Rapporteur : Paul JOANNEZ

En application des dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée prend acte des décisions suivantes :

Décision n° 2014-1 - Résiliation de bail

- Résiliation du bail en date du 9 avril 2013, conclu entre la Commune de Saint-Just Saint-Rambert et Madame Fabienne SAID-ERRAHMANI, pour le logement situé 10 rue de la République, à compter du 31 janvier 2014.

Décision n° 2014-2 - Renouvellement contrat de service

- Marché à procédure adaptée, correspondant à la maintenance des logiciels finances, paie, élection, Némotec et gestion du courrier (Thésée) conclue avec la Société NEMAUSIC, sise 151, rue Gilles Roberval à NIMES (30 900), aux conditions suivantes :
 - Maintenance - assistance Système
 - Maintenance – assistance téléphonique logiciels :Pour une redevance annuelle de 10 427.95 € HT soit 12 471.83 € TTC.
Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} octobre 2013 jusqu'au 30 septembre 2016.

Décision n° 2014-3 - Convention multipartite d'utilisation de la salle d'évolution et de réception – avenue des Barques – le Ponton

- Convention conclue, avec les associations, Gym détente pontrambertoise et le club des nageurs du Forez ainsi que les structures multi accueil les Matelots et les P'tits Mariniers pour la salle d'évolution et de réception « le Ponton » située avenue des Barques.
La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2013. Elle sera renouvelée de manière tacite pour une durée maximale ne pouvant excéder trois années.

Décision n° 2014-4 - Convention d'utilisation de locaux « Eté du Prieuré »

- Renouvellement de la convention de mise à disposition, à titre gratuit, conclue avec l'association Eté du Prieuré, pour le garage situé allée des Mûriers à Saint-Just Saint Rambert.
La présente convention est renouvelée pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2014. Elle ne peut être reconduite que de façon expresse, par avenant.

Décision n° 2014-5 - Formation relative au droit du travail appliqué à la direction d'un établissement d'accueil de la petite enfance

- Marché à procédure adaptée correspondant à la formation d'un agent, au droit du travail appliqué à la direction d'un établissement d'accueil de la petite enfance confié aux Ateliers Pédagogiques sis 14 allée François Mitterrand à ANGERS (49100), pour un coût de 140 €.

Décision n° 2014-6 - Convention tripartite relative à l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les élèves des collèges Anne Frank et Saint-Joseph

- Par la présente convention le département de la Loire s'engage à participer au financement des frais de fonctionnement des installations sportives de la commune conformément à la délibération

La présente convention est conclue à compter de sa signature pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction sur une période de 5 ans.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

Arrivée de Monsieur Olivier JOLY

2014-11 - Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Loire Forez - compétence éclairage public

Rapporteur : Jean CELLIER

A l'unanimité, l'Assemblée décide du transfert de la partie investissement de la compétence éclairage public.

Elle approuve la modification statutaire induite pour la Communauté d'Agglomération Loire Forez, et habilite Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tout document afférent à ce transfert de compétence.

AFFAIRES ENVIRONNEMENTALES

Arrivée de Jean-Louis GIRAUD et René BENEVENT

2014-12 - Installation classée soumise à autorisation Société Forézienne d'Entreprise - Avis du conseil municipal

Rapporteur : Brigitte MOUILLESEAUX

A l'unanimité, l'Assemblée donne un avis favorable pour le projet d'installation classée soumise à autorisation de la Société Forézienne d'Entreprises, aux fins d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière de roches dures (renouvellement + extension), sur la Commune de PERIGNEUX, lieux-dit « Les Rochains ».

FINANCES

2014-13 - Approbation des nouveaux tarifs communaux au 1^{er} mars 2014

Rapporteurs : François MATHEVET
Paul JOANNEZ

A l'unanimité, l'Assemblée approuve les nouveaux tarifs communaux qui seront applicables à compter du 1^{er} mars 2014, tels qu'ils suivent :

➤ Cimetières

NATURE	TARIFS
Emplacement pleine terre concession 15 ans (2m x 1m)	105 €
Emplacement pleine terre concession 30 ans (2m x 1m)	210 €
Emplacement pour caveaux 3 places (2.5 x 1.5 = 3.75 m ²) - 50 ans	1 050 €
Emplacement pour caveaux 6 places (2.5 x 2 = 5 m ²) - 50 ans	2 100 €
Emplacement pour caveaux 3 places (2.5 x 1.5 = 3.75 m ²) - 30 ans	630 €
Emplacement pour caveaux 6 places (2.5 x 2 = 5 m ²) - 30 ans	1 260 €
Caveaux brut 3 places	1 700 €
Caveaux brut 6 places	3 400 €
Columbarium ancien : alvéoles 10 ans	355 €
Columbarium nouveau : alvéoles 10 ans	710 €
Columbarium cave-urnes 10 ans	282 €
Vacations gardiens de police	22 €
Taxe inhumation d'un corps	42 €
Taxe inhumation d'une urne	27 €
Caveau communal provisoire	Gratuit pendant 120 jours puis 0.50€/jour
Reprise caveau 3 places	900 €

➤ Utilisation des salles municipales

NATURE	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS
Prieuré RDC	155 €	160 €
Prieuré Haut		160 €
Salle Parc III	155 €	160 €
Salles pour une utilisation par mois		
- 6 journées	670 €	670 €
- 3 journées	360 €	360 €
Salle Jayol	135 €	140 €
Chapelle Saint-Jean	135 €	140 €
Salle Passé-Présent		
- Rez-de-Chaussée	135 €	140 €
Salle de motricité (Le Ponton)	155 €	155 €
Caution pour toutes ces salles	200 €	300 €

NATURE	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS
Frais de maintenance - Pour toutes salles, réunion copropriété ou syndic	40 €	45 €
Podiums et gradins - Podium 3 niveaux (5 rangs) - Algeco WC - Podium - 1 Tribune 250 p (emportée) - 2 Tribunes 500 p (emportées) - Installation 1 ou 2 tribunes	170 € 170 € 220 € 320 € l'un emporté*** 500 € l'un installé***	170 € 180 € 220 € 320 € 640 € 500 €
Salle « L'Embarcadère » • personnes morales de droit privé (entreprises, comités d'entreprises, organismes divers...) - bar + cuisine • associations hors commune ou association locales organisant un salon avec location de l'espace ou de la vente - bar + cuisine • associations locales 2 manifestations gratuites** + arbre de Noël**, au-delà : • conférences ou spectacle : installation chaises - de 0 à 300 - de 301 à 650 • caution	1 600.00 € + nettoyage* 450 € 685 € + nettoyage* 450 € 310 € + nettoyage* 250 € 500 € 1 000 €	1 650.00 € + nettoyage en sup 450 € 690 € + nettoyage en sup 450 € 310 € + nettoyage en sup 300 € 500 € 1 000 €

- Location des chapiteaux
CAUTION : pour chapiteaux ou abris pliants 300 €

TARIFS inchangés		
Chapiteau 30 m ² Nombre de modules avec côtés	Associations de la Commune	Association hors Commune
1	40 €	90 €
2	70 €	160 €
3	100 €	230 €
4	120 €	280 €
Chapiteau 40 m ²	55 €	120 €

- Location de 8 abris pliants (forme parapluie)

Nombre d'Abris pliants	Associations de la Commune
	Tarifs inchangés
1	20 €
2	35 €
3	50 €
4	60 €
5	70 €
6	80 €
7	90 €
8	100 €

- abri pliant de 18 m²

	TARIF inchangé
Associations de la Commune	40 €

- Droit de place

NATURE	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS
➤ Marché (le mètre linéaire, abonné par jour)		
- bancs (tout commerce)	0.49 €	0.50 €
- bancs largeur (supérieure à 1m20)	0.72 €	0.75 €
- bancs doubles	0.72 €	0.75 €
- jardiniers locaux	0.39 €	0.40 €

➤ Forains (par jour de fêtes et par m ²)		
- moins de 100 m ²	0.47 €	0.50 €
- plus de 100 m ²	0.28 €	0.30 €
➤ Cirques de - de 300 m ²	218 €	220 €
- benne	163 €	165 €
➤ Cirques de + de 300 m ²	327 €	330 €
- benne	163 €	165 €
➤ Commerces spécialisés (par jour et ml) non abonnés		
- dégustation	1.60 €	1.60 €
- alimentation, salaison	1.60 €	1.60 €
- matériel agricole (petit)	0.83 €	0.85 €
- matériel agricole (gros)	0.59 €	0.60 €
- voitures, caravanes	0.83 €	0.83 €
- industriels, forains	1.07 €	1.10 €
➤ Caravanes forains (prix par caravane et par jour)	1.00 €	1.00 €
Marchands divers installés à l'occasion de manifestations exceptionnelles	51 €	55 €
Branchement électrique (par jour)	2.08 €	2.10 €

➤ Impressions

PRESTATIONS	DETAIL	TARIFS inchangés
Photocopie noir et blanc papier blanc	A4 recto	0.05 €
	A3 recto	0.12 €
	A4 recto/verso	0.11 €
	A3 recto/verso	0.14 €
Photocopie noir et blanc papier couleur	A4 recto	0.07 €
	A3 recto	0.14 €
	A4 recto/verso	0.09 €
	A3 recto/verso	0.18 €
Photocopie noir et blanc papier blanc + de 80 g	A4 recto	0.07 €
	A4 recto/verso	0.09 €
Photocopie noir et blanc papier couleur + de 80 g	A4 recto	0.08 €
	A4 recto/verso	0.11 €

PRESTATIONS	DETAIL	TARIFS inchangés
Photocopie couleur papier blanc (forfait)	A4	0.15 €
	A3	0.30 €
	A4 R/V	0.27 €
	A3 R/V	0.54 €
Photocopie couleur papier blanc + de 80 gr (forfait)	A4	0.16 €
	A4 R/V	0.28 €
Photocopie papier fourni	A4	Une déduction de 0.01 € sera appliquée sur les tarifs précités
	A3	Une déduction de 0.02 € sera appliquée sur les tarifs précités
Plastifieuse	A4	0.30 €
	A3	0.50 €
Tirage d'étiquette	A4 (la page)	0.41 €
Reliure dossier (forfait)	Petite reliure	0.60 €
	Grosse reliure	1.60 €
Photocopie impression couleur papier couleur (forfait)	A4	0.16 €
	A3	0.31 €
	A4 R/V	0.29 €
	A3 R/V	0.57 €
Photocopie impression couleur papier couleur + de 80 gr (forfait)	A4 page	0.17 €
	A4 R/V	0.29 €
Papier blanc vierge	A4 (la feuille)	0.02 €
	A3 (la feuille)	0.04 €
Papier couleur vierge	A4 (la feuille)	0.03 €
	A3 (la feuille)	0.05 €

Papier blanc vierge + de 80 gr	A4 (la feuille)	0.04 €
--------------------------------	-----------------	--------

Papier couleur vierge + de 80 gr	A4 (la feuille)	0.08 €
----------------------------------	-----------------	--------

➤ Redevance pour occupation du domaine public

Désignation	Forfait annuel
	TARIF inchangé
Emplacement inférieur à une place de stationnement	70 €
Emplacement supérieur à une place de stationnement et inférieur à 2 places de stationnement	130 €
Forfait par tranche supplémentaire correspondant à un emplacement de stationnement	50 €

➤ Musée des Civilisations

DESIGNATION	Nouveaux Tarif inchangé
Adulte (audioguide inclus)	4.00 €
Enfants de + de 10 ans Etudiants et chômeurs	2.50 €
• Tarif groupe - Adulte - Enfant	2.50 € 2.00 €
• Tarif évènementiel - Adulte/Enfant de + de 10 ans	2.00 €
• Visites accompagnée d'un guide - groupe adultes (10 personnes minimum) - groupe enfants (10 personnes minimum)	3.50 €/adulte 2.50 €/enfant
• Audioguide en cas d'entrée gratuite	2 €/par personne
• Participation à un atelier	3.50 €/enfant
• 1 atelier d'activités créatives - Par enfant - Forfait classe visite libre (journée)	3.50 € 16.00 € par classe

Les recettes correspondantes seront inscrites au chapitre 70 du budget communal.

2014-000 – Achat d'abris container poubelles

Rapporteur : Jean-Pierre GUICHARD

Ce point est retiré de l'ordre du jour. Les offres sont en cours d'analyse.

2014-14 - Achat et livraison de gazole non routier (GNR) au centre technique municipal, approvisionnement en carburant à la station avec cartes accréditatives, des véhicules de la collectivité

Rapporteur : Jean-Pierre GUYONY

A l'unanimité, l'Assemblée décide d'attribuer le marché correspondant à la fourniture de gazole non routier et carburant, aux entreprises et conditions suivantes :

LOTS	ATTRIBUTAIRES	CONDITIONS	
1 livraison de Gazole Non Routier (GNR)	ETS DUTRIEUX 2, route de Saint-Etienne 42 170 ST-JUST ST-RAMBERT	GNR été : 678 € HT/m ³ GNR hiver : 678 € HT/m ³	<ul style="list-style-type: none">• livraison de 3 000 à 10 000 litres de GNR été• livraison de 3 000 à 10 000 litres de GNR hiver
2 Approvisionnement des véhicules à la station par cartes accréditatives	TOTAL MARKETING SERVICES 24, cours Michelet. La défense 10 92 069 LA DEFENSE cedex	Gazole : 1 162,30 € HT/m ³ SP 98 : 1357,80 € HT/m ³ SP 95 : 1320,30 € HT/m ³	<ul style="list-style-type: none">• gasoil : de 10 000 à 30 000 litres• essence SP 98 : de 1 000 à 2 500 litres• essence SP 95 : de 2 000 à 5 000 litres

Elle autorise Monsieur le Maire à le signer, ainsi que toute pièce administrative se rapportant à ce dossier.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 011 du budget communal.

URBANISME

2014-15 - Acquisition de parcelles de terrain appartenant à Monsieur PANSIER situées impasse du Clos de l'Ange

Rapporteur : Jean CELLIER

A l'unanimité, l'Assemblée décide de l'acquisition des parcelles de terrain appartenant à Monsieur PANSIER, cadastrées section AP sous les n° 473 et 498, d'une superficie totale de 281 m², à l'euro symbolique.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 21 du budget communal.

2014-16 - Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à Monsieur et Madame GIGNOUX située rue des Roses

A l'unanimité, l'Assemblée décide de l'acquisition d'une partie de la parcelle de terrain appartenant à Monsieur et Madame GIGNOUX, cadastrée section AK sous le n° 264, d'une superficie totale de 167 m², à l'euro symbolique.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 21 du budget communal.

Arrivée d'Alexandra DUFOUR

2014-17 - Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à Madame BRUCHET située avenue des Barques

A l'unanimité, l'Assemblée décide de l'acquisition d'une partie de la parcelle de terrain appartenant à Madame BRUCHET, cadastrée section AL sous le n° 273, d'une superficie d'environ 17 m², au prix de 66 € le m², soit une somme estimative de 1 122 €.

Elle autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente correspondante, ainsi que l'acte authentique à venir et toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 21 du budget communal.

2014-18 - Cession d'une parcelle de terrain située lieudit Collonges Nord au profit de la Société Nouvelle d'Exploitation Domaine du Forez

VU l'avis du Directeur des services fiscaux en date du 13 août 2013

A l'unanimité, l'Assemblée décide de la cession de la parcelle de terrain cadastrée section 250 AC n° 230, d'une superficie totale de 507 m² au profit de la Société Nouvelle d'Exploitation Domaine du Forez.

Elle approuve le prix de cession fixé à 6 591 €.

Elle approuve la promesse de vente correspondante et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que l'acte de vente authentique à venir et toute autre pièce administrative se rapportant à ce dossier.

La recette correspondante sera inscrite au chapitre 77 du budget communal.

TRAVAUX

2014-18 - Démolition des anciens locaux FJEP et MJC boulevard Pasteur et Permis d'aménagement terrains Lagaud

A l'unanimité, l'Assemblée autorise Monsieur le Maire à déposer au nom de la Commune :

- les demandes de permis de démolir ainsi que tout acte administratif afférent à la démolition des anciens locaux du FJEP et de la MJC situés boulevard Pasteur,
- les demandes de permis d'aménagement sur les terrains Lagaud, ainsi que tout acte administratif afférent à cette régularisation.

Elle désigne le premier adjoint, pour signer les décisions d'autorisation de permis.

Fin de séance à 20h15

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 20 mars 2014 à 19h15, salle du Prieuré
--